



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°AO/Z00/DBA/053/2018

**APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE
PLOMBERIE DU SIEGE DE LA BCEAO**

SEPTEMBRE 2018



PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

2. Objet

La Banque Centrale souhaite confier à un Prestataire, l'entretien et la maintenance des installations de plomberie de son Siège à Dakar.

3. Allotissement

Les travaux sont répartis en deux (2) lots, comme suit :

- lot n° 1 : Entretien et maintenance des installations de plomberie de l'immeuble Tour, de l'immeuble COFEB, du bassin en forme de carte d'Afrique, de la salle de conférence, de l'infirmerie, du poste de contrôle de l'entrée principale, du local de réception du courrier et du poste de police ;
- lot n° 2 : Entretien et maintenance des installations de plomberie des bâtiments R+12 et R+2 et des postes de garde de l'entrée SHELL.

4. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

5. Visite des lieux

Aucune visite des lieux n'est prévu. Toutefois, un état des lieux sera dressé contradictoirement entre la BCEAO et le prestataire dès la signature du contrat.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

7. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais et tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

10. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

11. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour l'entretien et la maintenance des installations de plomberie du Siège de la BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire;
- une offre technique ;
- une offre financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1.

11.2. Présentation de la société du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
 - les références techniques similaires ;
 - la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences) ;
 - les références financières de la société (capital et chiffre d'affaires des trois (3) dernières années).
-

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que ses références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires en dehors de la zone UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

11.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des prestations ;
- la liste du matériel proposé pour la bonne exécution des prestations ;
- l'effectif et les curriculums vitae du personnel dédié à la mission ainsi que le planning des activités.

11.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables.

Les prix devront porter sur les honoraires annuels du prestataire pour chaque lot comme indiqué dans le tableau joint à l'annexe 2.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra indiquer l'échéancier du règlement du coût des prestations dont les détails sont retracés à l'annexe 3.

Les honoraires ci-dessus comprennent, outre la rémunération des prestations contractuelles fournies par le Prestataire, tous les frais, dépenses et charges résultant de l'exécution des travaux qui lui sont confiés, notamment :

- la fourniture de l'outillage et des produits d'entretien nécessaires à la parfaite exécution du contrat ;
- les fournitures diverses (teflon, colle PVC, filasse, silicone, joints de raccordement, graisse, etc.).

12. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour au plus tard le **vendredi 12 octobre 2018 à 17 heures**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

13. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter, de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

14. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

15. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tient compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle peut se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

16. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

17. Litiges et contestations

17.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

17.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

17.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

18. Informations complémentaires

18.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int .

18.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

**DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE ET
SANITAIRES DU SIEGE AINSI QUE DES REGLES ET MODALITES
D'EXECUTION ET CONTROLE DES PRESTATIONS**

I - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS A ENTRETENIR

**I. 1. AU NIVEAU DE L'IMMEUBLE TOUR, DU COFEB, DE LA SALLE DE CONFERENCE,
DE L'INFIRMERIE, DU POSTE DE CONTRÔLE DE L'ENTREE PRINCIPALE, DU LOCAL
DE RECEPTION DU COURRIER ET DU POSTE DE POLICE (Lot 1)**

→ Au niveau de l'immeuble Tour

- un surpresseur sanitaire équipé de 3 pompes, avec un réservoir de 500 litres ;
- un système de filtration de l'eau sanitaire ;
- 3 pompes de surpression incendie ;
- 64 robinets d'incendie armé (RIA) ;
- 1 ballon de maintien de pression circuit incendie ;
- 1 bassin de rétention d'eau en forme de CARTE D'AFRIQUE et ses installations de plomberie ;
- 2 pompes de circulation d'eau du bassin ;
- 2 filtres à sable équipés de vannes 6 voies ;
- 132 lavabos ;
- 224 WC dont 153 chaises anglaises et 71 chaises turques ;
- 108 urinoirs ;
- 18 fontaines réfrigérantes ;
- 10 chauffe-eau ;
- 4 éviers ;
- 3 douches ;
- 1 ensemble de siphons de plancher dans les toilettes ;
- 1 ensemble de vannes manuelles et à commande électrique ;
- 1 ensemble de tuyauteries en PVC et acier galvanisé ;
- 1 pompe de relevage au niveau des caveaux ;
- des portes papiers hygiéniques ;
- 2 extracteurs sanitaires.

→ Au niveau de la salle de conférence

- l'ensemble des installations sanitaires ;
- 1 fosse de relevage équipée d'une pompe ;
- 2 extracteurs sanitaires ;
- 1 borne fontaine réfrigérante.

→ Au niveau de l'infirmerie

- 1 chauffe-eau ;
 - 1 réseau d'eau chaude (à la radiologie, dans la salle de soins, dans le bureau du médecin et dans les toilettes) ;
-

-
- 1 réseau d'eau froide dans les sanitaires ;
 - 1 ensemble d'appareils sanitaires.

→ **Au niveau du poste de contrôle de l'entrée principale du Siège**

Il est équipé de sanitaires et de W.C.

→ **Au niveau du local de réception du courrier**

- 1 lavabo ;
- 1 WC à l'anglaise.

→ **Au niveau du poste de l'entrée des fourgons du Siège**

- 1 lavabo ;
- 1 WC à l'anglaise.

→ **Au niveau du Poste de Police**

Il est équipé de :

- 1 lavabo ;
- 1 douche ;
- 1 WC à l'anglaise.

I. 2. AU NIVEAU DES BÂTIMENTS R+12 ET R+2, DES POSTES DE GARDE DE L'ENTREE SHELL (Lot 2)

→ **Au niveau du bâtiment R+12**

- circuits principaux :
 - ✓ alimentation eau potable bache à eau : un branchement sur le réseau public de diamètre 100 mm ;
 - ✓ surpression eau froide (EF) sanitaires de débit 14,5 m³/h accompagné trois pompes et un réservoir de régulation de 300 litres ;
 - ✓ traitement de l'eau sanitaire (clarification générale débit 14,5 m³/h avec :
 - un filtre clarification à sable + hydroanthracité ;
 - un système d'adoucisseur avec bac à sel axel ;
 - un stérilisateur.
 - 1 surpresseur incendie avec deux pompes dont une en secours ;
 - 1 coffret d'alimentation ;
 - 1 ensemble de tuyauteries et d'accessoires ;
 - 2 poteaux d'incendie DN 100 ;
 - 1 surpresseur sanitaire composé :
 - ✓ de deux pompes de 10 m³/h dont un de secours ;
 - ✓ de deux contrôleurs de niveau ;
 - ✓ d'une alarme de niveau haut ;
 - ✓ d'un ensemble de robinetterie et des tuyauteries d'aspiration et de refoulement ;
 - ✓ d'un coffret d'alimentation.
-

-
- sanitaires (réseau et appareillage)
 - ✓ 1 bloc sanitaire au RDC ;
 - ✓ 2 blocs sanitaires au 1^{er} étage ;
 - ✓ 3 blocs sanitaires au 2^{ème} étage ;
 - ✓ 4 blocs sanitaires du 3^{ème} au 11^{ème} étage ;
 - ✓ 1 bloc sanitaire au 12^{ème} étage ;
 - ✓ 2 blocs sanitaires anneaux au 9^{ème} étage ;
 - ✓ 2 blocs sanitaires anneaux au 10^{ème} étage ;
 - ✓ 1 bloc sanitaire anneau au 11^{ème} étage
 - distribution d'eau fraîche composée d'un détendeur et d'une fontaine d'eau glacée par étage, soit environ 14 fontaines réfrigérantes.
 - robinets d'incendie armé (RIA) (RIA DN 20) : 37 au total.
 - colonnes sèches (DN 100)

Au nombre de trois, elles sont constituées à chaque niveau d'une prise de diamètre 65 et de deux prises de diamètre 40.

- 5 bouches d'arrosage en surface ;
- 1 bêche à eau de 120 m³ ;
- 1 caniveau d'évacuation des eaux pluviales.

→ **Au niveau du bâtiment R + 2**

- 1 ensemble de lavabos ;
- 1 ensemble de WC à l'anglaise ;
- 1 ensemble d'urinoirs ;
- 1 ensemble de robinetterie, des équipements sanitaires et des tuyauteries d'alimentation et d'évacuation ;
- des robinets de puisage.

→ **Au niveau des parkings du bâtiment R + 12**

- 1 réseau d'eau potable ;
- 1 réseau d'eau de ville ;
- des grilles avaloirs ;
- des regards.

→ **Au niveau du poste de garde de l'entrée des pompiers**

- 1 lavabo ;
- 1 WC à l'anglaise.

→ **Au niveau du poste de garde de la Rue LEBON**

- 1 lavabo ;
- 1 WC à l'anglaise.

→ **Au niveau du poste de garde de l'entrée SHELL**

- 1 lavabo ;
 - 1 WC à l'anglaise.
-

I. 3. Au Niveau de l'immeuble COFEB

Sous-sol

- 11 lavabos ;
- 11 miroirs ;
- 6 portes serviettes ;
- 17 W.C ;
- 1 chauffe-eau ;
- 6 urinoirs ;
- 17 porte-papier ;
- 2 siphons de sol ;
- 3 porte-peignoir ;
- 3 patères.

1^{er} étage

- 7 lavabos ;
- 8 cuvettes W.C ;
- 4 urinoirs ;
- 2 chauffe-eau ;
- 7 miroirs ;
- 3 porte-serviette ;
- 8 porte-papier ;
- 3 patères ;
- 1 borne fontaine ;
- 1 extracteur bureau Amphi A.

2^{ème} étage

- 7 miroirs ;
- 3 porte-serviette ;
- 1 chauffe-eau ;
- 11 porte-papier ;
- 9 porte-peignoir ;
- 9 lavabos ;
- 11 W.C ;
- 6 urinoirs.

3^{ème} étage

- 6 lavabos ;
 - 8 cuvettes W.C ;
 - 4 urinoirs ;
 - 4 siphons de sol ;
 - 2 chauffe-eau de 30 litres ;
 - 3 miroirs ;
-

-
- 2 porte-serviette ;
 - 8 porte-papier ;
 - 3 patères ;
 - 1 borne-fontaine.

4^{ème} étage

- 6 lavabos ;
- 8 cuvettes de W.C ;
- 4 urinoirs ;
- 4 siphons de sol ;
- 1 chauffe-eau de 30 litres ;
- 5 miroirs ;
- 3 porte-serviette ;
- 8 porte-papier ;
- 3 patères.

Sous -sol : local des surpresseurs

- 1 surpresseur sanitaire équipé de 2 pompes GUINARD et 1 ballon de 100 litres et dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ type GME 68 -7 ;
 - ✓ moteur n°7405 - 80 ;
 - ✓ tr/mn 2860 - 220v/380v 8,5A/4,9 ;
- 3 pompes incendie ayant les caractéristiques suivantes :
 - ✓ type HPM 40 - 160 ;
 - ✓ débit 13 m³/h à 4 bars ;
 - ✓ 30 m³/h à 3,5 bars
- 2 pompes de relevage des eaux usées.

Différents niveaux

- 12 RIA complets.

II - NATURE ET PERIODICITE DES PRESTATIONS A FOURNIR

Les prestations attendues sont quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Prestations quotidiennes

Elles concernent :

- le débouchage éventuel des tuyauteries et appareils sanitaires ;
 - la réparation de toutes les fuites d'eau, anomalies et pannes constatées ;
 - le remplacement des éléments défectueux ;
 - la vérification des pressions des réseaux d'eaux sanitaire et incendie ;
 - le traitement de l'eau du bassin en forme de carte d'Afrique (le produit de traitement sera à la charge du prestataire).
-

Prestations hebdomadaires

- Vérification de l'ensemble des équipements des sanitaires (WC, lavabos, urinoirs, receveurs de douche, vasques, éviers, chauffes eau, etc.) ;
- Curage du réseau d'eaux usées autour du centre aéré (l'évacuation des eaux usées au niveau des parkings du centre aéré est à la charge du prestataire) .

Prestations mensuelles

Elles concernent :

- la vérification des flotteurs et des vannes d'arrêt des bâches à eau ;
- le contrôle des pressions des RIA les plus défavorisés ;
- le curage des regards eaux usées ;
- la vérification des postes de traitement d'eau (filtres, adoucisseurs et lampes germicides).

Prestations trimestrielles

Elles concernent :

- la vérification des stations de surpression d'eau sanitaire, des pompes de relevage ainsi que des pompes incendie ;

Prestations semestrielles

Elles concernent la vidange et le nettoyage des bâches à eau.

Prestations annuelles

Elles concernent :

- le nettoyage, le ramonage des regards d'eaux vanne et d'eaux usées ;
- le détartrage et le curage de tous les réseaux (réseaux eaux vannes, eaux usées, eaux de pluies) ;
- l'établissement d'un bilan annuel sur le fonctionnement des installations.

IMPORTANT :

- toute anomalie doit être signalée oralement aux responsables de la maintenance et de l'entretien de la BCEAO au plus tard dans l'heure suivante et confirmée par écrit dans le registre ;
- tous les devis de réparation doivent être transmis au responsable de la maintenance et de l'entretien de la BCEAO dans un délai maximum de 15 jours ;
- en cas de panne due à un défaut de maintenance, les réparations sont à la charge du Prestataire ;

III - HORAIRES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les équipes du prestataire sont organisées de façon à intervenir tous les jours ouvrés de la semaine comme suit :

- du lundi au jeudi, de 7 H 30 mn à 16 H 30 mn ;
- le vendredi, de 7 H 30 mn à 17 H 30 mn ;
- à tout moment sur appels téléphoniques.

IV – OBLIGATION DE RESULTATS

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le prestataire est tenu d'obtenir au moins les résultats suivants :

-
- la pression d'eau à chaque robinet sanitaire doit être comprise entre 0,5 et 3 bars ;
 - la pression d'eau à chaque lance d'incendie (RIA) doit être comprise entre 2,5 et 4,5 bars ;
 - l'eau et les parois du bassin en forme de carte d'Afrique doivent être à tout moment propres ;
 - aucune panne ne doit dépasser 48 heures sans être réparée après son signalement.

V – LISTE DE MATERIEL MINIMUM NECESSAIRE A L'EXECUTION DES PRESTATIONS

Outre l'outillage classique nécessaire pour une bonne exécution des tâches de maintenance et d'entretien, le prestataire doit obligatoirement disposer du matériel minimum ci-dessous :

- une pompe d'épreuve ;
 - un furet de débouchage des canalisations d'eaux usées et d'eau vannes ;
 - un trousseau de clés à grilles ;
 - une table de travail pour plombier ;
 - un trousseau de serre – tubes ;
 - des cintreuses à tubes ;
 - des caisses à outils complètes de plombier ;
 - des manomètres et accessoires pour le contrôle périodique des ballons de maintien de pression des surpresseurs sanitaires.
-

Annexe 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BP 3108 DAKAR
BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres pour l'entretien et la maintenance des installations de plomberie du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour l'entretien et la maintenance des installations de plomberie du Siège de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

Annexe 2 : DECOMPOSITION DES HONORAIRES ANNUELS DU PRESTATAIRE

Désignations	Coûts annuels (FCFA / Euros)
LOT 1	
Immeuble Tour	
COFEB	
Salle de conférence	
Infirmierie	
Bassin en forme de carte d'Afrique	
Poste de garde de l'entrée principale du Siège	
Poste de garde de l'entrée des fourgons du Siège	
Local de réception du courrier	
Poste GMI	
LOT 2	
Bâtiment R+12	
Bâtiment R+2	
Poste de garde de l'entrée SHELL	
Poste de garde de l'entrée des pompiers	
Poste de garde de l'entrée de la Rue LEBON	
MONTANT TOTAL ANNUEL (FCFA / Euros) HT-HD	

Annexe 3 : ECHEANCIER DU REGLEMENT DU COÛT DES PRESTATIONS

Périodicité	LOT 1	LOT 2	Montants totaux mensuels (FCFA / Euros)
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Montants totaux annuels (FCFA / Euros) HT-HD			
